

**ALGERIE TELECOM**  
**Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef**  
**Sous-direction Technique**

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 166 / 24

Chlef, le 12/09/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

**TAKI BENYAHIA**  
**HAY THENIA EL MEKHZEN**  
**WILAYA - GHARDAIA**

**OBJET : Mise en demeure**

Suite à une conversation téléphonique en date du 10/09/2024 avec mes services ou il a été convenu d'une date d'ouverture pour le chantier de canalisation urbaine au niveau de Hay Reggoune Msan /HRGN 02 -Repo Lot n° 01, prévu pour la journée du 11/09/2024.

Toutefois, à notre grand regret, vous ne vous êtes pas présenté à cette date, et ce, sans nous en informer au préalable.

A cet effet nous vous mettons formellement en demeure de :

- Justifier par écrit les raisons de votre absence à la date convenu
- Reprogrammer une nouvelle date d'intervention dans les plus brefs délais, soit au plus tard dans un délai de 08 jours à compter de la réception de la présente mise en demeure.

A défaut de régularisation dans le délais imparti, nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation immédiate de votre contrat pour manquement à vos obligations .

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, monsieur l'expression de nos salutations distinguées.



Le Directeur

Directeur Opérationnel  
des Télécommunications  
de Chlef  
Signé: ETOUIL Nabil